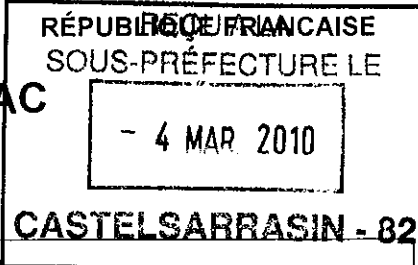


DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ FEVRIER (25/02/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Février 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints**, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES : Mme Marie DOURELLENT (représentée par M. Alain JEAN) **Adjointe**, M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Christine FANFELLE, (représentée par Mme Christine LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Etaient Absents Excusés : M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Odile MARTY-MOTHEs est nommée secrétaire de séance.

10 - 25-02-2010

PASS FONCIER: MODIFICATION DE CRITERES D'ATTRIBUTION

Vu la délibération n°21 du 18 décembre 2008 portant mise en place du Pass Foncier sur le territoire communale

Considérant le nombre croissant de demande pour bénéficier de l'aide communale d'accès à la propriété,

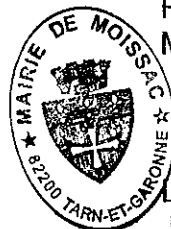
Considérant la nécessité d'adapter les critères de choix des futurs bénéficiaires,

LE CONSEIL COMMUNAL APRES EN AVOIR DELIBERE, 29 Voix Pour et 2 Abstentions (M. Roquefort et Mme Rollet)

APPROUVE le versement pour l'année 2010 de 20 subventions (au maximum) pour les personnes répondant aux critères du Pass foncier

SUPPRIME le critère communal précisant que le bénéfice de l'aide communale relative au Pass foncier est réservé aux ménages dont au moins un membre travaille à Moissac

DIT que les dispositions de la délibération initiale du 18 décembre 2008 sont maintenues



Pour copie conforme
Moissac le 1^{er} mars 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

